



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

SLO

ID : 081-218102572-20191216-2019DEL94-DE

Date de la convocation
10.12.2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mrs MARTY, GUIRAUD Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mrs GALINIE, PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

N° 19/94

Absents : Mme RAYNAL procuration à Mr GUIRAUD
Mr SOULA procuration à Mr LE ROCH
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr MARTY
Mr GRIMAL procuration à MME VILLENEUVE
Mr SAMATAN procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLÉS procuration à Mr FABRE
Mr DE GUALY, Mme THUEL

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

La délibération n° 19/65 du 30 septembre dernier avait pour objet de dénommer la voie délimitant les communes de Saint-Juéry et de Bellegarde-Marsal au lieu-dit Labole.

DENOMINATION DE
VOIE

En accord avec Monsieur le Maire de Bellegarde-Marsal, il avait été fait le choix de donner le nom de "chemin Le Tour" à cette voie.

Or, la commune de Bellegarde-Marsal ayant entamé une démarche globale d'adressage, craint qu'une confusion soit possible avec un lieu-dit "Le Tour".

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire de Bellegarde-Marsal demande la modification de la délibération en dénommant cette voie "chemin de la Cabane".

Il convient de modifier la délibération n° 19/65 comme suit :

En accord avec Monsieur le Maire de Bellegarde-Marsal, il est proposé de dénommer la voie en question "chemin de la Cabane" ; l'adresse des cinq habitations pourrait donc être : chemin de la Cabane, lieu-dit Labole.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE de dénommer la voie en question "chemin de la Cabane" ; l'adresse des cinq habitations pourrait donc être : chemin de la Cabane, lieu-dit Labole.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 17 décembre 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

